



2022/12-50

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 095-219505922-20221213-DL20221250-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 13 décembre 2022 Date d'affichage : 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 13 décembre 2022 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : M. SCHWEIZER François, M. MAURICE Jean-Pierre, M. DIGAIRE Sylvain, M. Pierre ARDITTI, M. FERREIRA Frédéric, Mme CHABRIT Corinne, Mme ENEE Candice, Mme LOZAC'H Véronique, Mme SCHEMBRI Marie-Lyne, M. BALLOT Yves, M. SIMON Vincent, M. VINOLAS Jean-Louis et Mme REUSSARD Véronique sont présents.

Absents ayant donné pouvoir : Madame RAYSSEGUIER Nadège donne pouvoir à Madame CHABRIT Corinne.

Ouverture du Conseil à 20H00.

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

M. MAURICE Jean-Pierre est élu secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N°3 SUR LE BUDGET COMMUNE

Il convient d'établir une Décision Modificative sur le budget commune.

Budget "COMMUNE"

Section INVESTISSEMENT

N° chapitre	N° Article	Dépenses		Recettes	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
21	21311	3 000,00 €			
21	21312	15 000,00 €			
20	2032		18 000,00 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
D'accepter cette Décision Modificative N°3

ADOpte : à l'unanimité



Fait à Seraincourt, le 20 décembre 2022

Le Maire,
Anne-Marie MAURICE